

Le Renard,

Un enjeu économique...

...et de santé publique !

© Fabrice CAHEZ



Communiqué de presse

Décembre 2018

“La destruction gratuite du renard ne sera plus possible dans le Doubs”

Lors de sa séance du 21 novembre dernier à la DDT du Doubs, les membres de la formation spécialisée "nuisibles" ont décidé (à l'unanimité moins la voix de FNE au titre des associations de protection de la nature) de proposer au Préfet de réinscrire le renard dans la catégorie des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (= animaux nuisibles).

MAIS cette décision s'accompagne de l'obligation réglementaire de mettre en place une gestion adaptative du renard à l'échelle communale qui tiendra compte de l'abondance des campagnols. Cette mesure, dont les modalités précises restent à définir, sera mise en place sous la responsabilité de l'administration préfectorale avec la participation des membres de la formation spécialisée, mais également de la FREDON et des services départementaux de la santé.

La destruction gratuite des renards ne sera ainsi plus possible et on s'oriente vers une « gestion » décidée chaque année à l'échelle communale en fonction des niveaux de populations de rongeurs prairiaux.

Le Collectif Renard Doubs ne manquera pas de vous tenir informé des décisions qui seront prises pour la mise en place de cette gestion adaptative.

Contact Presse

Didier Pépin – pepindi@wanadoo.fr - 07 82 88 32 73



Les 40 associations membres du collectif, soit 19 373 personnes et 245 exploitations agricoles.